

LES GRANDS DOSSIERS A WASHINGTON

*Un bulletin d'informations de l'Ambassade du Canada
sur les questions commerciales et économiques*

Volume 2, No. 6

Octobre 1991

Bois d'oeuvre résineux

● Le 3 septembre, le Canada avisait les États-Unis de son intention de résilier, à compter du 4 octobre 1991, le Protocole d'entente sur le bois d'oeuvre résineux de 1986. L'industrie américaine et certains membres du Congrès ont réagi vivement et exigé que l'Administration américaine prenne immédiatement des mesures en vertu des lois américaines. A la demande des États-Unis, il y a eu des consultations entre hauts fonctionnaires canadiens et américains à la mi-septembre.

● Dans la lettre en date du 17 septembre, envoyée à tous les membres du Congrès, l'ambassadeur Burney réfutait catégoriquement les affirmations du sénateur Baucus. Il soulignait que le Canada ne faisait pas preuve de mauvaise foi puisque les États-Unis avaient explicitement convenu, dans le cadre du protocole, que les parties pouvaient le résilier. L'objectif visé par le protocole a été atteint et le contexte a évolué sensiblement. D'ailleurs, selon les normes américaines, il n'y a pas de subventions puisque les revenus des gouvernements provinciaux sont supérieurs à leurs dépenses. Rien ne permet de croire que l'industrie américaine sera désavantagée sur le plan de la concurrence. Il ajoutait que toute imposition unilatérale de restrictions au commerce allant à l'encontre des obligations commerciales bilatérales ou internationales des États-Unis minerait sérieusement les rapports commerciaux entre les

deux pays. Le Canada s'attend à ce que les États-Unis respectent entièrement ces obligations.

Les négociations

● Les ministres du Commerce du Canada, des États-Unis et du Mexique se sont rencontrés à Seattle les 19 et 20 août pour faire le point sur les négociations d'un Accord de libre-échange nord-américain. Dix-neuf groupes de négociations examinent une vaste gamme de questions comme les tarifs douaniers, les clauses de sauvegarde, les règles régissant les investissements et le règlement des différends. Des discussions distinctes ont aussi eu lieu sur les questions de la main-d'oeuvre et de l'environnement. Les propositions initiales pour l'élimination des tarifs douaniers ont été échangées le 19 septembre. Les trois ministres se réuniront de nouveau à Zacatecas au Mexique du 26 au 28 octobre.

● La prochaine ronde de négociations dans le secteur de l'aviation est prévue pour la fin d'octobre à Denver au Colorado. Les travaux exploratoires étant terminés, les négociations porteront maintenant sur des propositions précises en vue d'étendre les services aériens entre les deux pays.

Dans le cadre de l'ALE

● Le 18 août, le ministre du Commerce, M. Wilson rencontrait Mme Hills, la Représentante au commerce des États-Unis, à l'occasion de la cinquième réunion de la Commis-

sion mixte du Commerce canado-américain. Ils ont convenu que la mise en oeuvre de l'ALE se poursuit sans problèmes. Le commerce bilatéral en biens et services a atteint 203 milliards \$ en 1990, alors qu'il se situait à 197 milliards \$ en 1989 et à 191 milliards \$ en 1988. Ils ont souligné les progrès réalisés dans un certain nombre de secteurs depuis la dernière rencontre de la Commission en 1990. La mise en application de la deuxième série de réductions accélérées des droits de douane signifie que depuis l'entrée en vigueur de l'ALE, les tarifs douaniers ont été éliminés sur des échanges commerciaux d'une valeur de 8 milliards \$. Par ailleurs, les sociétés d'architectes des deux pays ont établi des critères reconnaissant les compétences des architectes de l'autre pays.

● Le 25 juillet, le Canada a imposé un droit de douane temporaire additionnel sur les pêches en vertu des dispositions de retour au taux de droit NPF de l'ALE. L'article 702 de l'ALE prévoit le retour temporaire aux droits d'avant l'ALE pour les fruits et les légumes dans des circonstances spéciales. Un droit similaire imposé sur les tomates a été supprimé.

● Le 8 juillet, le Canada interjetait appel en vertu du chapitre 19 de l'ALE, concernant les droits compensateurs sur le porc vivant. Le droit en place depuis 1985, a été augmenté à l'issue du quatrième examen administratif du département du

Commerce. Le gouvernement du Québec et le Conseil canadien du porc se sont joints au gouvernement du Canada dans cet appel. La décision d'un groupe spécial binational devrait être connue d'ici le 18 mai 1992.

● Les pays membres du GATT ont adopté le rapport du groupe spécial (en faveur du Canada) dans l'affaire des droits compensateurs américains sur le porc transformé. L'adoption du rapport du groupe spécial du GATT s'ajoute à la décision rendue le 14 juin par le Comité de contestation extraordinaire constitué en vertu de l'ALE (qui donnait raison au Canada).

Au Congrès

● Un projet de loi portant sur tous les aspects de la production de défense (HR 3039) a été approuvé par un comité de la Chambre. Le projet de loi, qui vise à renforcer la "base industrielle interne de défense", inclut les entreprises canadiennes dans sa définition, assurant ainsi l'accès du Canada au marché de défense américain. Le Congrès a prorogé la Defense Production Act jusqu'au 30 septembre.

● A la mi-septembre, le Congrès approuvait l'imposition de sanctions contre Cuba prévues dans l'amendement Mack de la Foreign Assistance Act. En vertu de ces sanctions, les filiales de sociétés américaines installées au Canada et dans d'autres pays ne pourraient avoir d'échanges commerciaux avec Cuba. L'ambassade a fait connaître ses objections aux applications extraterritoriales des sanctions. La promulgation finale de la loi dépend d'un éventuel veto présidentiel.

● Le projet de loi sur le trans-

port, qui autorise la mise en place de programmes de transport pour les cinq prochaines années a été retardé à la Chambre, certaines personnes s'opposant à une taxe sur l'essence. Il sera rédigé de nouveau. Il semble que les dispositions du "Buy America" aient été tenues au minimum et la Chambre et le Sénat ont indiqué que la formulation utilisée n'empêchera pas les négociations sur les achats gouvernementaux dans ce secteur.

● Le Sénat devrait prendre une décision concernant la National Energy Security Act (S. 1220-Johnston et Wallop) peu de temps après le 15 octobre. En vertu du projet de loi, la production pétrolière serait autorisée dans l'Arctic National Wildlife Refuge. Le projet prévoit également un test pour mesurer la compétitivité des importations (amendement Domenici-Wirth) qui serait discriminatoire à l'endroit du gaz naturel canadien, contrevenant ainsi aux dispositions de l'ALE. L'ambassade continue de s'opposer vigoureusement à ces mesures en prévision de la prochaine étape législative soit le vote au Sénat. D'autres dispositions du projet de loi, notamment celles visant à assurer un approvisionnement suffisant en carburant pour les véhicules utilisant des combustibles de remplacement et à augmenter la réserve stratégique de pétrole, respectent les intérêts du Canada. L'examen par la Chambre des représentants de la législation sur l'énergie n'est pas aussi avancé.

● Le 17 août, le Président Bush signait la loi consacrant l'amendement "Exon-Florio". Le mécanisme d'examen des investissements étrangers (pour

les investissements qui pourraient avoir une incidence sur la sécurité nationale) n'est plus assujéti à l'approbation régulière par le Congrès de la Defense Production Act. L'Administration devrait faire connaître sous peu les règlements régissant la gestion de l'amendement Exon-Florio qui sont attendus depuis fort longtemps.

● En raison des inquiétudes suscitées par le ralentissement des exportations de produits agricoles américains et de la perspective de réformes à la politique agricole de la CEE, un certain nombre de propositions législatives ont été présentées. Elles prévoient notamment des prêts à la commercialisation, l'élimination de programmes visant à réduire les superficies cultivées, l'expansion de la couverture du programme visant à accroître les exportations et des crédits directs à l'exportation, principalement à l'Union soviétique.

A l'Administration

● Le 18 juillet, le département du Commerce entreprenait une enquête antidumping sur les câbles métalliques en provenance du Canada. Après avoir pris connaissance des démarches de l'ambassade et des arguments de l'industrie canadienne, la Commission du commerce international des États-Unis a rejeté unanimement la cause à l'étape préliminaire de détermination de préjudice, une des premières étapes du processus.

● Depuis le 2 août, les exportations canadiennes de syénite néphélinique, un minéral utilisé dans la fabrication du verre, font l'objet d'une enquête antidumping. Le département du Commerce des États-Unis doit

rendre une décision provisoire de dumping d'ici la fin de l'année.

● A la demande d'un petit producteur de magnésium des États-Unis, les exportations de magnésium en provenance du Canada font, depuis le 25 septembre, l'objet d'enquêtes en matière de droits antidumping et compensateurs. La Commission du commerce international des États-Unis procédera à la détermination préliminaire de préjudice d'ici la mi-octobre. Si elle conclut qu'il y a préjudice, les enquêtes se poursuivront, les déterminations préliminaires de subventions et de dumping étant respectivement prévues pour novembre 1991 et mars 1992.

● Une entente de longue date, prévoyant l'arrêt d'une enquête en matières de droits compensateurs sur les framboises rouges en provenance du Canada a été résilié le 20 septembre suite à une demande formulée par le Canada au nom du gouvernement et de l'industrie de la Colombie-Britannique. Bien que l'enquête ait repris, les producteurs

américains ont retiré leur plainte, mettant ainsi fin au processus.

● Le 10 juillet, le département du Commerce des États-Unis révoquait l'ordonnance des droits compensateurs de 1986 sur les produits tubulaires pour champs pétrolifères en provenance du Canada. Le droit de 0,72 %, imposé à un exportateur canadien, sera donc aboli après avoir fait l'objet de nombreux recours devant les tribunaux américains.

● Un rapport du General Accounting Office sur les programmes céréaliers de pays étrangers devrait être rendu public en octobre. Le 22 août, le ministre responsable des céréales et des oléagineux, M. Mayer, annonçait que le Conseil des grains du Canada allait entreprendre une étude de l'incidence des programmes américains à l'intention des producteurs de céréales et d'oléagineux sur le revenu agricole du Canada.

● Le 23 juillet, le Canada a

présenté son premier mémoire au groupe spécial du GATT chargé d'examiner la plainte du Canada concernant les pratiques américaines touchant le vin et la bière. La décision du groupe spécial devrait être connue en décembre. Un autre groupe spécial du GATT, formé pour examiner une plainte américaine contre les mesures canadiennes régissant la bière importée, devrait rendre une décision sous peu. Par ailleurs, des fonctionnaires canadiens ont rendu une décision finale de dumping dans le cas de l'importation, en Colombie-Britannique, de bière de trois producteurs américains. La marge moyenne de dumping constatée se situait à près de 30%. Le Tribunal canadien de commerce extérieur doit maintenant déterminer, d'ici au 2 octobre, si les importations causent un préjudice aux producteurs canadiens.

Pour de plus amples renseignements...

Voici une liste des agents de l'Ambassade qui suivent de près les événements décrits dans le présent document. Le numéro de téléphone principal de l'Ambassade est le (202) 682-1740

ALE de politique commerciale

William Dymond, Ministre-conseiller, poste 7334

Politique économique

Ted Hobson, Ministre-conseiller, poste 7427

Développement commercial

David Ryan, Ministre-conseiller, poste 7742

Congrès

Michael Lair, Conseiller, poste 7344

Energie

Guy Saint-Jacques ou
Margaret Martin, Conseillers,
postes 7741 ou 7506



60984 81800